

## MAIRIE DE VAUDRINGHEM

# COMPTRENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**du Mardi 04 Avril 2023, à 18 Heures 30.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\*\*\*\*\*

**Présidence** de Monsieur MERLO Olivier.

**Présents** : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, EVRARD Christophe, CARTIAUX Roger, WEPIERRE Delphine, Céline SEPCQUE, Gilles DEBROUCKER, BAROUX Christophe, DEREU Michel et DUFOUR Freddy.

**Absent excusé** : Néant

**Retard excusé pour raisons personnelles** : Madame SPECQUE Céline est arrivée à 20h00

**Secrétaire** : Monsieur Gilles DEBROUCKER

## 1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 21 Février 2023

Adopté à l'unanimité des voix.

## 2) L'ordre du jour est relu

### 1<sup>er</sup> sujet : Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2022 laissant apparaître :

↳ **en Section de fonctionnement** un excédent de 135 595,98 €

↳ **en Section d'investissement** un excédent de 150 904,48 €

### 2<sup>nd</sup> sujet : Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et recettes :

↳ **en Section de fonctionnement** à 377 737,46 €

↳ **en Section d'investissement** à 319 812,00 €

### 3<sup>ème</sup> sujet : Vote des taux d'Imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les bases et les taux d'imposition votés pour l'année 2022,

Rappel base TFB = 311 500

Rappel taux TFB = 36,49 %

Rappel base TFNB = 43 100

Rappel taux TFNB = 38,16 %

Monsieur le Maire présente les bases revalorisées pour la **Taxe Foncière Bâtie** et la **Taxe Foncière Non Bâtie** pour 2023, et indique que suite à la suppression de la **Taxe d'Habitation** sur les résidences principales, désormais il faut de nouveau voter un taux pour la **Taxe d'Habitation** qui sera appliqué seulement aux résidences secondaires (obligation nationale).

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'appliquer la **Taxe d'Habitation** aux logements vacants.

Base TFB = 340 600	Taux proposé au vote TFB = 36,49 %
Base TFNB = 46 200	Tauxproposé au vote TFNB = 38,16 %
Base TH = 24 093	Taux proposé au vote TH = 9,84 %

Le produit attendu de la recette fiscale sans variation des taux votés en 2022 mais avec revalorisation des bases est de 122 533 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer de **Taxe d'Habitation** sur les logements vacants présents sur la commune.

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer de hausse des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et vote les taux suivants pour l'année 2023 et décide d'appliquer la **Taxe d'Habitation** seulement aux résidences secondaires, pas aux logements vacants.

TFB = 36,49 %	TFNB = 38,16 %	TH = 9,84 %.
---------------	----------------	--------------

### **3ème sujet : Projets d'investissement**

Les différents projets d'investissement inscrits au budget 2023 (sous réserve de l'obtention de subvention) sont :

- La création de trottoirs sur un coté dans la Rue du Bois et la réfection (mise en enrobé) des trottoirs de la Route de Calais à Drionville également sur un côté selon le devis de la société Ducrocq TP de Nielles les Bléquin pour un montant de 115 134,60 € TTC. Des dossiers de subventions seront déposés auprès du Département, de la Région et de l'Etat

- La mise aux normes PMR :

- de l'accessibilité des classes avec la pose d'une rampe faite sur mesure de la porte arrière de la Mairie jusque la porte de la classe des CM2 selon le devis établi par la société Mécalibre de Leulinghem pour un montant de 28 200 € TTC. Des dossiers de subventions seront déposés auprès du Département, de la Région et de l'Etat.
- dessanitaires des écoles avec la pose d'un pré-fabriqués regroupant un WC accès PMR, des toilettes pour les filles et des urinoirs pour les garçons. Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs sociétés. Le montant approximatif s'élève à environ 80000 € TTC. Des dossiers de subventions seront déposés auprès du Département, de la Région et de l'Etat.

- La sécurisation des abords de l'école et l'aménagement du parking par des travaux de signalisation horizontale et verticale (marquage des places de stationnement, et création d'une place de stationnement PMR) et la pose de mobilier urbain (pose de barrières et potelets). Ces travaux seront réalisés par la société GP Traçage Service de Samer pour un

montant de 9 866,25 € TTC. Une subvention au titre des amendes de polices sera sollicitée auprès du Département.

**3/4**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'officialiser cette zone en tant que parking communal. Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- Des devis seront demandés et étudiés pour la réalisation d'un abribus aux abords des écoles. Vu l'espace exigé, un abri style marquise ou casquette sera réalisé sur mesure afin de ne pas empiéter sur le trottoir. Une subvention sera sollicitée auprès du Département dans le cadre du dispositif « Abribus » pour un montant maximum de 50% du montant des travaux plafonné à 2 450 €.

- Un projet est en étude pour une limite séparative entre le passage de la liaison douce (créée l'été dernier) et le cimetière. La commune projette la mise en place d'un mur d'enceinte (d'une longueur d'environ 50 mètres) réalisable par exemple en gabions pour une meilleure intégration avec les autres murs en briques. Selon les aides obtenues, ces travaux dont le montant est estimé à 10 000 euros pourraient être réalisés par une association d'insertion.

#### **4<sup>ème</sup> sujet : Délibération sur l'augmentation du régime de travail :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au vu de l'augmentation de la population de ces dernières années, la charge de travail de la secrétaire de Mairie est de plus en plus conséquente. Très régulièrement, Madame Laurence COQUET est amenée à faire des heures complémentaires à son temps de travail hebdomadaire qui est actuellement de 24h. Ainsi, ces heures complémentaires se cumulent depuis plusieurs années car Madame COQUET n'est pas en mesure de les récupérer au fur et à mesure.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée une augmentation de la durée hebdomadaire de Madame COQUET de 4 heures. Monsieur le Maire précise que cette augmentation engendrera un changement de régime de cotisation (IRCANTEC/CNRACL) pour Mme COQUET.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 Mars 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour une augmentation de la quotité de travail hebdomadaire de Madame COQUET qui passera donc à 28h/semaine et autorise Monsieur le Maire à rédiger le nouvel arrêté de nomination en tant qu'agent affilié CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales).

**15 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

#### **Questions et informations diverses :**

1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a assisté à une conférence des maires le Jeudi 30 Mars dernier, il relate quelques sujets abordés :

- l'intervention de Monsieur Théry, apiculteur sur la prévention des frelons asiatiques. Il rappelle que la CCPL a doté chaque commune de 2 pièges à frelons. A savoir que les frelons ne reviennent pas dans un nid détruit mais peuvent détruire une ruche en 3 jours. Pour rappel, les 2 pièges de la commune ont été installés le mois dernier l'un au niveau du nouveau cimetière et l'autre au stade.

- Suite à l'installation de la fibre sur tout le territoire de la CCPL, des prestations seront déployées et proposées à toutes les communes qui souhaitent adhérer.

4/4

Ce dispositif pourrait permettre :

- \* via un capteur installé sur les Points d'Apport Volontaire de donner l'alerte du taux de remplissage,
- \* via un capteur, en période de gel, déceler s'il est nécessaire de saler les routes,
- \* de mutualiser les forfaits chez un opérateur téléphonique afin de pouvoir bénéficier d'un tarif minimum pour les communes qui souhaitent doter leur agent d'un téléphone,
- \* à la demande de la gendarmerie, l'installation d'une vidéo-protection via des caméras qui seraient centralisée au niveau de la CCPL et consultée en cas d'incident.

Ces dispositifs payants seront ultérieurement présentés en détail aux 36 communes.

- La CCPL va rédiger une convention pour la fourrière des animaux errants. Il sera proposé aux communes qui souhaitent y adhérer, de s'engager sur une durée de 3 ans renouvelable avec la SPA de Saint-Omer via la CAPSO.

2) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a assisté le matin même avec Monsieur Eddie SPECQUE à une réunion d'information que la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le but d'inciter la réalisation de nouvelles constructions sur des friches et de ne plus construire sur des terres agricoles : objectif à atteindre pour 2050.

3) Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dany VASSEUR, 1er Adjoint, suppléant délégué communautaire de Monsieur le Maire qui assisté au Conseil Communautaire de ce lundi 03 Avril par empêchement du Maire.

Il relate quelques points abordés : le budget de la piscine, très élevé dû à l'inflation de l'énergie, un projet d'autonomie en énergie par la pose de panneaux photovoltaïques est en étude.

Un autre point noir du budget, le coût des ordures ménagères, actuellement de 2,4 millions, deux mots à retenir : trions bien et recyclons bien...

Un rappel a été fait sur :

- \* les aides proposées pour l'achat d'un récupérateur d'eau ou d'un vélo,
- \* la mise à disposition à la vente de composteur.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de la CCPL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

Pour Extrait :  
Le Président,

A Vaudringhem, le 05 Avril 2023  
(Cachet)